



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.fr>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Compte rendu du CTSD du 6 septembre 2021

A l'ordre du jour :

1. Préparation de la rentrée scolaire dans le 1er degré - Ajustements de carte scolaire
2. Questions diverses

Suites aux interventions liminaires des représentants des personnels, le DASEN a indiqué que les revendications énoncées par les organisations syndicales relevaient du niveau académique et ministériel. Il a regretté l'envoi tardif (seulement trois heures avant la tenue de l'instance) des mises à jour du projet de carte scolaire aux organisations syndicales en indiquant que les données envoyées par les IEN avaient été affinées le weekend.

Carte scolaire 1er degré

Les représentants des personnels sont intervenus sur un grand nombre de situations. Ils ont notamment porté des demandes de révision de certaines mesures qui ne prenaient pas en compte des situations particulières.

A l'issue des interventions, le DASEN a entendu certaines demandes et proposé deux modifications au projet initial :

- Réaffectation d'emploi à l'école Léo Ferré de Langon
- Affectation d'un poste supplémentaire à l'école La Guédélais à Bain de Bretagne

Vote : 8 abstentions (6 FSU, 1 CFDT, 1 UNSA), 2 contre (1 FO, 1 CGT)

Pour Force Ouvrière, la dotation est insuffisante et certains choix plus que contestables. Il n'est pas scandaleux que les effectifs moyens des écoles soient inférieurs à 20 élèves alors que de nombreux cas d'écoles étudiés dépassaient les 25 élèves par classe. Revendiquons l'amélioration des conditions de travail et assumons ces revendications : exigeons un recrutement massif d'enseignants pour satisfaire à tous les besoins.

Questions diverses

- Recrutements

108 PES ont été recrutés dans l'académie (100 pour la filière monolingue et 8 pour la filière bilingue-breton). La liste complémentaire a été ouverte cette année : 11 PES ont été appelés. Dans le même temps, 24 contractuels ayant déjà exercés cette fonction l'an passé ont déjà été recrutés pour cette année. Les écoles de Montfort-sur-Meu et de Pleurtuit n'ont pas d'enseignant bilingue actuellement.

44 étudiants contractuels à tiers temps ont été recrutés sur les 81 postes disponibles (27 emplois temps plein). Il y aura aussi 36 étudiants en immersion, observant dans les classes, sans responsabilité de classe.

Les directeurs d'écoles seront nommés tuteurs des contractuels arrivant dans les écoles car les PEMF ou les CPC ne peuvent pas assumer cette tâche.

La circonscription de Montfort fonctionne actuellement sans CPC. Des postes de CPC sont toujours vacants dans d'autres circonscriptions.

Pour la FNEC FP FO, il est incompréhensible que la liste complémentaire n'ait pas été plus largement ouverte. Les contractuels renouvelés dans leur fonction cette année doivent être titularisés. La liste des missions des directeurs s'allonge une fois de plus sans aucune reconnaissance.

- ASH, dispositifs particuliers

Le DASEN n'est pas en mesure de nous donner les chiffres concernant le nombre d'accompagnements d'élèves relevant de la MDPH non pourvus. Il y a régulièrement de nouvelles notifications puisqu'une CDAPH se réunit par semaine dans le département.

1103 ETP AESH sont pourvus en Ille et Vilaine alors que l'administration dispose de 1115 ETP

Il n'y a pas de création de poste de poste CASNAV. Concernant la situation des enfants du campement des Gayeulles, le DASEN indique qu'il suit la situation de près. L'équipe du CASNAV étant en cours de restructuration, il y a un délai pour la scolarisation des enfants.

Pour la FNEC FP FO, un recrutement massif d'AESH avec un statut de la Fonction publique et le maintien de toutes les structures spécialisées sont nécessaires.

- Carrière des personnels

L'administration a comptabilisé 24 démissions de PE (contre 8 en 2019-2020) : 6 démissions de personnels en poste et 18 démissions de personnels arrivant en fin de droit d'une disponibilité pour convenance personnelle.

Le rectorat a signé 5 ruptures conventionnelles sur 15 demandes depuis le début de la campagne. Certains collègues dont la demande a été refusée ont été contraint de démissionner.

37 INEAT et 6 EXEAT ont été prononcés pour notre département. Les arrivées potentielles sont soumises à l'obtention de l'EXEAT.

Pour la FNEC FP FO, l'augmentation importante du nombre de démission est liée à la dégradation des conditions d'exercice du métier d'enseignant. Toutes les demandes de rupture conventionnelle doivent être acceptées.